



Dossier N° C112079.07

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT du 16 Mars 2022



À LA DEMANDE DE :
SAS VINCI AUTOROUTES

**SELARL
Pascal
RENAUDIER**

*Huissier de Justice
Associé*

126, Chemin
Saint-Avour - BP 204
38201 VIENNE Cedex

Tél : 04.74.53.80.80
CCP : 144 62 T LYON
CDC 40031 00001
0000170363B 70

SELARL Pascal RENAUDIER
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIÉ



126, Chemin Saint-Avour BP 204
38201 VIENNE Cedex
www.moutetrenaudier.info

Téléphone : 04.74.53.80.80

selarl.renaudier@huissier-justice.fr

Expédition

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

LE MERCREDI SEIZE MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX

À LA REQUÊTE DE :

SAS VINCI AUTOROUTES

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 237 533 988 euros,
ayant son siège social sis 1973 Boulevard de la Défense - 92000 Nanterre,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le N° 512 377 060
RCS NANTERRE, et Prise en la personne de son Président en exercice domicilié es-qualité
audit siège,

Lequel m'expose, préalablement aux constatations qui vont suivre, par l'intermédiaire de
Monsieur COQUEREL Thomas, Chargé de Missions infrastructures.

Qu'il doit être procédé à une enquête publique concernant le projet de création
d'un complément au demi-diffuseur n° 11 de VIENNE SUD sur l'Autoroute A7.

Que l'apposition d'un affichage d'information concernant cette enquête publique en quatre
points sur la Commune de REVENTIN-VAUGRIS (38121), ainsi que l'affichage en Mairie et
au Siège de VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION de l'avis d'enquête publique et de
l'Arrêté d'ouverture de l'enquête a été effectué le Jeudi 10 Février 2022.



Qu'un plan m'a été fourni concernant les points d'affichage sur la Commune de REVENTIN VAUGRIS (Isère), lequel est reproduit ci-dessous.



Que je suis requis afin de vérifier chaque semaine que l'affichage est maintenu.

Déférant à la réquisition qui m'est faite,

Je, Pascal RENAUDIER
Huissier de Justice Associé
à la SELARL « Pascal RENAUDIER »
titulaire d'un Office d'Huissier de Justice
près le Tribunal Judiciaire de Vienne
sis 126, Chemin Saint-Avour à VIENNE (Isère),

Atteste m'être rendu ce **Mercredi 16 Mars 2022 à 11 H 00**, sis 30 Avenue Général LECLERC à VIENNE (38200), au Siège de la Communauté de Commune VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION.

Je constate dans les panneaux prévus à cet effet, la présence de l'affiche de l'avis d'enquête publique sur la gauche du panneau à côté de l'Arrêté d'ouverture de l'enquête signé de Monsieur le Préfet de l'Isère en date du 27 Janvier 2022, situé sur la droite du même panneau.

Je me suis ensuite rendu au niveau du rond-point situé à la jonction de la Route Nationale 7, du Chemin du VIEUX VAUGRIS (38121) et de la route des CÔTES D'AREY (Isère).

Sur un mât d'éclairage situé en limite du rond-point, Le panneau noir sur fond jaune de dimension 42,2 x 59,5 cm annonçant l'enquête publique est présent. Il est fixé face au passage piéton et à hauteur d'homme.

(Emplacement 2 du plan)

Je me suis ensuite déplacé d'environ une centaine de mètres. À hauteur d'homme, l'avis d'enquête, est fixé sur le grillage de clôture de l'Autoroute A7 au niveau de l'intersection de la route des CÔTES D'AREY (38138) et du chemin de l'Aérodrome face au passage piéton.

(Emplacement 3 du plan)

Je me suis ensuite rendu de l'autre côté du pont enjambant l'Autoroute A7, au niveau de l'entrée de la plaine des sports. Le panneau similaire au précédent est présent, à hauteur d'homme, sur le mât gauche du portique d'entrée du parking.

(Emplacement 4 du plan)

J'ai pris la direction de la Mairie de REVENTIN-VAUGRIS (Isère). Je constate dans le panneau situé à l'intérieur à gauche dans le couloir, l'affichage de l'enquête, l'Arrêté d'enquête signé par le Préfet et l'affichage complémentaire. Je constate également, dans le panneau d'affichage extérieur de la Mairie, situé sur le mur NORD, la présence de l'affiche annonçant l'avis d'enquête publique. Immédiatement en dessous je constate la présence de l'imprimé d'affichage complémentaire tel qu'affiché et constaté le 25 Février 2022.

Je me suis alors rendu à l'intersection de la route des CÔTES D'AREY (Isère) et de la Route Nationale 7.

(Emplacement 1 du plan)

Je constate que le panneau annonçant l'enquête publique est présent, à hauteur d'homme, sur le mât d'éclairage situé à l'intersection.

J'ai alors avisé l'imprimerie CHAUMEIL, en charge de remplacer les panneaux disparus ou endommagés, et de l'inutilité de leur déplacement.

Ayant terminé mes constatations., je me suis retiré en mon Étude pour y dresser et rédiger le présent procès-verbal de constat, le tout pour servir et valoir ce que de droit.

Dont procès-verbal, sous toutes réserves.

Pascal RENAUDIER